

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 24 mars 2016 à 18h30.

Excusés : J-B. VIVIER et M. HIROUX

La séance est ouverte à 18 h 30. Madame DASSONVILLE est absente en début de séance.

1. Groupes politiques

Le Conseil Communal est invité à prendre acte que Monsieur Grégory COURTOIS a été exclu du groupe UCA. N'ayant pas démissionné, il siègera donc à dater de ce jour, comme conseiller communal indépendant.

2. Organes

a) Modification du tableau des représentations suite à l'exclusion d'un membre du groupe UCA

Suite au point 1 et à la demande du groupe UCA, le Conseil approuve, à l'unanimité, le remplacement de Monsieur COURTOIS dans les représentations suivantes par :

- I.M.S.T.A.M. : VINCENT Samuël
- Commission locale de développement rural : MAHIEU Sabine (suppléante)
- I.F.H.O. : MAHIEU Sabine
- I.P.F.H. : MAHIEU Sabine
- Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut : VINCENT Samuël
- Jury des façades fleuries : VINCENT Samuël
- Jury des illuminations : MAHIEU Sabine

b) Modification du tableau des commissions suite à l'exclusion d'un membre du groupe UCA

Toujours suite au point 1 et à la demande du groupe UCA, le Conseil approuve, à l'unanimité, le remplacement de Monsieur COURTOIS dans les commissions suivantes par :

- Sécurité – Sports – Finances : MAHIEU Sabine
- Travaux – Commerce – Tourisme : MAHIEU Sabine
- Affaire sociale-Personnes âgées, handicapées, logement : VINCENT Samuël

c) Désignation d'un représentant pour la Wateringue Hollain-Laplaigne

A l'unanimité, le Conseil approuve la désignation de Monsieur DESMET Thierry comme représentant de la Ville aux Assemblées Générales.

d) Le Conseil prend connaissance des points à l'ordre du jour de l'assemblée Générale du Centre Local de Promotion de la Santé du Hainaut Occidental du 22 avril 2016.

e) Conseil de l'Action Sociale – Démission d'un membre

A l'unanimité, le Conseil approuve la démission de Madame REMMERIE Delphine, Conseillère CPAS. A la demande de Monsieur VINCENT, il est confirmé que cette démission est due à un déménagement vers une autre entité.

f) Conseil de l'Action Sociale – Election d'un membre

Considérant l'acte de présentation de la candidate DEBILDE Marie-Christine, en qualité de Conseillère CPAS, acte de présentation signé par la majorité des conseillers communaux PS, et signé pour acceptation par la candidate précitée ;

Considérant que Madame DEBILDE Marie-Christine réunit les conditions d'éligibilité prévues à l'article 7 de la loi organique des CPAS et ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévu par la loi ou d'autres dispositions légales ;

Le Conseil communal, à l'unanimité, décide d'élire Madame DEBILDE Marie-Christine, conseillère CPAS.

Madame DASSONVILLE entre en séance.

3. Environnement

Plan communal révisé « Delta Zone » – Fixation définitive du rapport des incidences sur l'environnement

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur Olivier BONTEMPS de l'intercommunale IDETA. Monsieur BONTEMPS rappelle que la réalisation d'un PCA est d'initiative communale et qu'il revient au Conseil Communal de fixer le contenu du rapport des incidences sur l'environnement y afférent. Ensuite, un marché public sera lancé pour désigner un auteur de projet indépendant. L'échéance prévisionnelle pour l'approbation définitive du PCA est décembre 2017.

Dans le cadre d'un PCA révisé, un équilibre doit être fait à l'échelle de la commune entre les zones dites urbanisables et celles dites non urbanisables. Dans le cas présent, la SNCB étant unique propriétaire, les discussions sont plus aisées. Actuellement cette zone est en zone agricole au plan de secteur. Pour compenser son inscription en zone économique, le RIE devra analyser la pertinence ou non de transférer cinq zones considérées aujourd'hui comme urbanisables au plan de secteur. Ces zones sont :

- Divers morceaux de zones d'aménagement communal concerté (ZACC) situées le long de la RN52 ;
- Une ZACC située à Péronnes en face du cimetière le long de la rue du Rosoir ;
- Une zone à vocation industrielle située le long de la rue du Canal à Péronnes ;

- Une zone à vocation industrielle située entre la rue Henri Artisien et l'Escaut (à l'arrière de la ferme NUYTTE) à Bruyelle ;
- Une ZACC située à Bruyelle au bout de la rue Jean Delcroix et à l'arrière du château des Comtes du Chastel.

En ce qui concerne l'aménagement de l'ancienne base Saint-Druon, il est prévu de privilégier une seule entrée sur la voirie avec une desserte intérieure. Il est prévu de conserver la possibilité d'utiliser la voie ferrée comme mode de transport.

A la question de Monsieur VINCENT, Monsieur BONTEMPS signale que les dates clés pour cette future zone d'activité économique sont les suivantes :

- Approbation du PCA révisionnel : décembre 2017 ;
- Reconnaissance économique d'intérêt régional : juin 2018 ;
- Obtention du permis de viabilisation du site : mars 2019.

Les travaux d'aménagement devraient ensuite durer jusque fin 2020 et l'accueil des entreprises devrait se situer courant 2021.

Monsieur VINCENT estime utopiste de conserver le transport par ail étant entendu que les entreprises seront de type PME ou moyennes et n'auront donc pas le profil pour utiliser ce mode de transport. Par ailleurs, il estime le choix des zones de compensation comme de fausses compensations surtout les deux zones à vocation industrielle car inutilisables de par leurs natures (zones humides).

Monsieur BONTEMPS va dans le même sens en ce qui concerne le rail mais estime nécessaire de maintenir la possibilité. En ce qui concerne les compensations, les remarques lui donnent raison puisque le changement d'affectation de ces zones permettra une mise en conformité avec la réalité.

A la question de Monsieur VERSCHEURE concernant les propriétaires des terrains concernés et les éventuelles indemnités, Monsieur BONTEMPS précise qu'il n'y aura pas d'expropriation car il s'agit ici d'un changement d'affectation. Pour qu'il y ait indemnité, le propriétaire devra pouvoir prouver un réel préjudice. Il ajoute que la mise en œuvre de terrains situés dans une ZACC relève exclusivement du pouvoir communal et non du propriétaire.

A la question de Madame Marie MAHIEU concernant d'éventuels candidats intéressés par les terrains futurs, Monsieur BONTEMPS signale que le besoin de terrains industriels est réel car s'il existe de nombreuses zones disponibles, la plupart sont néanmoins déjà vendues. Par contre, la date de disponibilité des terrains d'Antoing est encore située trop loin dans le temps pour que des candidats se positionnent.

Le Président reprend la séance.

En date du 19/10/2015, le Conseil communal fixait provisoirement le contenu minimal du rapport des incidences sur l'environnement à réaliser dans le cadre de l'élaboration du Plan communal révisionnel « Delta Zone ».

Les avis du CWEDD, de la CCATM et du PNPE ont été ensuite sollicités. Le CWEDD a décidé de se prononcer ultérieurement.

Le PNPE a insisté sur la prise en compte des aspects urbanistiques et paysagers du projet et la CCATM demandé que les points suivants soient abordés :

- Propositions d'alternatives aux compensations proposées par le Ministre ;
- Étude approfondie de la zone de pollution relevée sur le site ;
- Examen de la problématique de l'écoulement des eaux.

Les principales remarques émises par les Commissions ont déjà été abordées dans le cadre de l'avant-projet de PCAR. Pour ce qui est de la zone de pollution relevée sur le site, une étude de caractérisation a déjà été réalisée.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- De confirmer le contenu du rapport des incidences sur l'environnement tel que défini dans sa délibération du 19/10/2015 ;
- D'apporter une attention toute particulière dans le RIE aux points soulevés dans le cadre de la consultation du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et de la CCATM sauf en ce qui concerne la zone de pollution, celle-ci ayant déjà fait l'objet d'une étude de caractérisation

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Suite à un problème technique, le Conseil se poursuit par les points 5 et suivants

5. Personnel communal

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des communes : information

Le Gouvernement wallon a adopté le 07 février 2013 un arrêté relatif à l'emploi de travailleurs handicapés dans les provinces, communes, CPAS et associations de service publics. Cette réglementation prévoit l'obligation pour ces institutions d'employer un nombre de travailleurs fixé à 2,5% de l'effectif au 31 décembre de l'année précédente.

La Commune satisfait à l'obligation d'emploi. Le Conseil en prend acte

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Florence CLEMENT

6. Energie - Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Energie (CLE) – année 2015 : information.

Sur présentation par Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS et à l'unanimité, le Conseil communal approuve le rapport d'activité de la commission locale pour l'énergie de l'année 2015.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

7. Marché public de fournitures – Achat d'un aspirateur électrique de déchets urbains – CSC – estimation – mode de passation et conditions du marché – article 87900/743-98

Par 15 voix pour et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil communal décide de marquer accord sur le cahier spécial des charges et sur la procédure négociée sans publicité pour le marché public d'achat d'un aspirateur électrique de déchets urbains estimé à 20.000 €.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

8. Vente de biens communaux – Vente de biens situés à la route de Ramecroix à Antoing

La Ville d'Antoing est propriétaire des biens cadastrés section B 121/02, 233 m, n, p, r, 238/02 et 239 h sis à la Route de Ramecroix à 7640 Antoing pour une contenance respective de 3a30, 28 a 22, 17a 27, 4a21, 1a 69, 1a40 et 70 ca

La Commune n'a pas d'intérêt particulier à conserver ces parcelles, d'autant plus que celles-ci sont situées en zone d'extraction au plan de secteur.

La SA SAGREX a montré son intérêt pour l'acquisition de ces parcelles compte tenu du permis d'extraction obtenu.

Le Comité d'Acquisition d'Immeubles a été sollicité en vue de l'estimation desdits biens et un rapport nous a été transmis en date du 11/09/2015 évaluant les biens à 4,50 €/m² (hors valeur du tréfonds). A la demande de Monsieur VERSCHEURE, le Directeur Général explique la notion de tréfonds.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- Procéder à la mise en vente des biens sis « Couture du Sol à Mortier » cadastrés section B 121/02, 233 m, n, p, r, 238/02 et 239 h pour une contenance totale de 56 ares 79 centiares au montant minimum de 4,50 €/m² soit pour un montant total évalué par le Comité d'Acquisition d'Immeubles à 25.555,50 € selon une procédure de gré à gré ;
- De charger le collège de la publicité ad hoc ;
- D'affecter le résultat de la vente au fonds de réserve extraordinaire ;
- D'informer le futur acquéreur du fait que le prix ne comprend pas la valeur de tréfonds qui sera calculée lors de la procédure de suppression des voiries et chemins concernés.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

9. Voirie – Demande de remise de voirie du SPW – tronçon de la N503 (Chemin de St Druon)

La DGO1 du SPW sollicite l'accord de l'autorité communale pour la remise du tronçon de la N503 (chemin de Saint-Druon) situé entre la sortie de la chaussée de la Sucrierie (N52) direction Antoing et la rue du Moulin à la Ville d'Antoing conformément au plan HN503.A2/18.

L'examen de la voirie démontre que celle-ci est en bon état d'entretien. A la demande de Monsieur VINCENT, le Président précise que la demande vient de la Ville notamment pour pouvoir y créer un arrêt pour les TEC.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la reprise de ce tronçon de voirie par la Ville et sollicite la prise d'un arrêté ministériel régularisant la remise.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Subsidés aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'octroyer un subside au « MONBRETIA» d'un montant de 124 euros pour l'année 2015.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Marchés publics de travaux

- a) Antoing - Plan cigogne III (volet 2) – Plan d'investissement communal 2013/2016 – travaux d'aménagement d'une crèche communale 36 places à la rue des Ateliers à Antoing - CSC – estimation – plans – mode de passation et conditions du marché

Le problème technique ayant été résolu, le Président suspend la séance et cède la parole à Madame NOIRHOMME, auteur de projet, pour évoquer ce point. Madame NOIRHOMME explique que la future crèche sera accessible depuis la rue des Ateliers ce qui sera plus aisé que l'accès via la rue de Crèvecoeur prévu dans le dossier initial (aménagement de l'ancienne gendarmerie). Un sentier reliera les rues des Ateliers et de Crèvecoeur.

Ce bâtiment sera très basse énergie avec un chauffage au sol via une pompe à chaleur air/eau réversible ce qui veut dire qu'elle permettra de refroidir le bâtiment en période de fortes chaleurs (surchauffe). Des panneaux photovoltaïques pourront ultérieurement être placés afin de réduire la consommation d'énergie électrique.

Le bâtiment sera à 80 % en ossature bois, le solde en briques de terre cuites et briques de façade.

Le Président reprend la séance.

Madame NOIRHOMME a remis le cahier spécial des charges, métré récapitulatif, plans, estimation pour le marché de travaux d'aménagement d'une crèche communale (36 places) rue des Ateliers à 7640 ANTOING, parcelle cadastrée section C 146 z2.

L'estimation est de 1.213.319,58 € HTVA ou 1.468.116,69 € TVAC et le délai d'exécution est de 12 mois calendrier.

Les travaux ont une double subsidiation :

- Plan cigogne III (infrastructures) : DGO5 : enveloppe fermée de financement alternatif pour un montant plafonné de 671.800 € approuvée par le GW du 05/03/15
- Fond d'investissement communal : DGO1 : 50% : sur le solde des travaux : +- 277.051,55 € TVAC sous réserve de l'information officielle.

A la question de Monsieur VINCENT quant aux coûts futurs notamment en matière de fonctionnement, il est proposé d'organiser prochainement une commission de travaux sur ce thème. En ce qui concerne l'ancienne gendarmerie, celle-ci sera aménagée en un logement type appartement avec une zone extérieure non réservée.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les cahier spécial des charges, métrés, plans, estimation, choix du mode de passation (adjudication ouverte) et des conditions de marché.

Agents traitants : VAN CAUTER Frédéric/ SCHONIANS Marie-Pierre

Politiques responsables : Th.DESMET/V. DELEPINE

- b) Antoing – transformation d'un terrain de football en gazon naturel en terrain synthétique, aménagement d'une aire pour l'initiation à l'athlétisme et aménagement des abords – CSC – estimation – plans – mode de passation et conditions du marché – bureau d'études J2F Sport

Le Conseil communal du 13/11/2013 a déjà approuvé ce dossier. Il a ensuite été transmis au pouvoir subsidiant pour approbation.

En date du 22/02/2016, nous avons reçu leur accord et la notification d'une promesse ferme de subside d'un montant de 816.830 €.

Etant donné que plus de 2 ans se sont écoulés, et que la législation sur les marchés publics a subi des modifications, nous avons demandé à l'auteur de projet, JEF Sport, d'adapter son CSCH en fonction de cette nouvelle législation.

L'estimation de 997.350,97 € (TVAC) n'a pas changé. Le délai d'exécution est de 60 jours ouvrables et le mode de passation de marché est l'appel d'offre ouvert.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les cahier spécial des charges, métrés, estimation, choix du mode de passation (appel d'offres ouvert) et conditions du marché.

Agent traitant : Mélanie VANDENBULCKE

Politique responsable : T.DESMET

10 Bis. Conseil communal – demande d'ajout d'un point par Monsieur VINCENT, Conseiller Communal

Pompiers

Le Président et le Directeur Général signalent que l'analyse de risques a été présentée au Conseil de zone ce lundi 21 mars 2016. Vu la complexité du document et afin que chacun puisse l'analyser sereinement, il est proposé de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Cette proposition est approuvée par Monsieur VINCENT.

10 Ter. Conseil communal – demande d'ajout d'un point par Monsieur VINCENT, Conseiller Communal

Ancien Hôtel de Ville

Le Directeur Général expose les réponses aux questions de Monsieur VINCENT (voir annexe 1). Monsieur VINCENT regrette la durée des procédures. Le Directeur Général précise que dans le cas d'un bâtiment classé tel que l'ancien Hôtel de Ville, il est malheureusement impératif de passer par le certificat de patrimoine.

11. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 février 2016 – approbation

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal du 25 février 2016.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Questions orales

A la demande de Monsieur VERSCHEURE, il est répondu que la société Castelshoes située à la Route de Ramecroix est toujours en activité.

A la demande de Madame Marie MAHIEU, il est précisé que le week-end « portes ouvertes » organisé par le Centre Your Nature était purement privé et destiné aux acquéreurs potentiels, les promoteurs étant désormais dans une phase de type commercial.

La séance est levée à 21 h 10.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS